

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Mars 2019

L'an deux mil dix-neuf le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire
Etaient présents : M. BELLIN Mickaël, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. DESPESSE Pierre, Mme FOUREL Katia, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) : Mme BELLIN Béatrice, M. MOUNIER Serge, M. PERNIN Alain

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme SERRETTE Nadine

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE PAYS

Considérant la délibération n°37/2017 du 14 Août 2017 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la restructuration de la Maison de Pays à Colombier le Jeune, Madame le Maire précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°05 (Menuiserie intérieures) attribué à l'Entreprise PALISSE Xavier 1040 route de Paris 07300 Saint Barthelemy le Plain. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires.

Madame le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

lot n°05	Entreprise	Montant HT	Base Avenant	Nouveau montant HT	Variation
	Ent PALISSE Xavier	31 077.00	1 921.00	32 998.00	+ 6.18 %

Le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°1

au marché de travaux pour la restructuration de la Maison de Pays, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 aux marchés de travaux pour la restructuration de la Maison de Pays, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019 de la Commune de Colombier le Jeune

ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS - ARCHE AGGLO

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 Juin 2016 pour laquelle la commune sollicité la communauté Arche Agglo pour l'attribution du fonds de concours pour la réalisation de travaux de restructuration de la salle communale pour transformation en salle d'accueil d'activités péri scolaires-agrandissement et mise aux normes de l'espace périscolaire et de la cantine. Le coût de l'opération étant inférieur au montant prévu initialement, Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir prendre en compte le nouveau plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- sollicite auprès de HTCC le versement d'un fonds de concours de 100 000 €, pour la réalisation de « restructuration de la salle communale pour transformation en salle d'accueil d'activités péri scolaires-agrandissement et mise aux normes de l'espace périscolaire et de la cantine ». Le coût de cette opération s'élève à 623 041.60 € H.T. Le montant supporté par le budget de la commune pour cette opération s'élève à 136 727.22 € HT.
- précise que la participation de la Communauté de communes sera mentionnée, par tous moyens appropriés, dans les supports de communication de la commune,
- autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente."

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Madame le maire fait lecture au conseil municipal du courrier de Mme GOBAT Séverine, adjoint technique au poste d'ATSEM à l'école publique, qui suite à la fin de son temps partiel de droit et à l'arrêt des temps périscolaires avec le retour de la semaine de 4 jours, demande une diminution de la durée hebdomadaire de son temps de travail. Cette demande porte sur une diminution de moins de 10 % soit 31/35ème.

Mme le Maire explique que cette demande ne perturbe en rien l'organisation du service et propose de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'ATSEM à temps non complet créé initialement pour une durée de 34/35 à 31/35ème comme demandé par l'agent, à compter du 1er Avril 2019. La modification du temps de travail n'excède pas 10% du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné (seuil d'affiliation: 28heures/semaine)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois

ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°38-2018 AYANT POUR OBJET LA SIGNATURE D'UN COMPROMIS DE VENTE AVEC MME BELLIN CORINNE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°38-2018 ayant pour objet l'autorisation de signature d'un compromis de vente avec Mme BELLIN Corinne.

Mme le maire précise que le projet de réhabilitation du terrain de sport ayant été modifié il convient d'annuler cette délibération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide d'annuler la délibération n°38-2018 ayant pour objet la signature d'un compromis de vente avec Mme BELLIN Corinne.

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2018

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur de Tournon sur Rhône à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2018 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu : 1 377 976,37

Réalisé : 730 526,48

Reste à réaliser : 571 591,75

Recettes Prévu : 1 377 976,37
Réalisé : 770 251,69
Reste à réaliser : 696 313,00

Fonctionnement
Dépenses Prévu : 436 037,95
Réalisé : 310 422,30
Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 436 037,95
Réalisé : 461 049,56
Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice
Investissement : 39 725,21
Fonctionnement : 150 627,26
Résultat global : 190 352,47

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de COMTE Delphine
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
- un excédent de fonctionnement de : 48 977,33
- un excédent reporté de : 101 649,93
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 150 627,26
- un excédent d'investissement de : 39 725,21
- un excédent des restes à réaliser de : 124 721,25
Soit un excédent de financement de : 164 446,46

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT 150 627,26
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 150 627,26

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 39 725,21

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 du service Assainissement

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. Le Trésorier de Tournon sur Rhône à la clôture de l'exercice.

Mme le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2018 du service assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Service Assainissement

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu : 42 970,23

Réalisé : 7 797,77

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 42 970,23

Réalisé : 52 009,23

Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 22 980,64

Réalisé : 14 346,90

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 22 980,64

Réalisé : 24 066,52

Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 44 211,46

Fonctionnement : 9 719,62

Résultat global : 53 931,08

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 Service assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de COMTE Delphine, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 07/04/2016.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 2 036,75

- un excédent reporté de : 7 682,87

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 9 719,62

- un excédent d'investissement de : 44 211,46

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un excédent de financement de : 44 211,46

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT 9 719,62

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 9 719,62

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 44 211,46

ENSEIGNES MAISON DE PAYS

Madame le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise C.M.S pour la fourniture et la pose d'enseignes à la maison de pays pour un montant TTC de 4 110.00 €.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
Accepte le devis de l'entreprise C.M.S d'un montant TTC de 4 110.00 €.
Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 409 154,25

Recettes 330 033,00

Fonctionnement

Dépenses : 480 758,00

Recettes : 480 758,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 980 746,00 (dont 571 591,75 de RAR)

Recettes : 1 026 346,00 (dont 696 313,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 480 758,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 480 758,00 (dont 0,00 de RAR)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2019

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 58 258,85

Recettes 58 258,85

Fonctionnement

Dépenses : 23 517,39

Recettes : 23 517,39

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 58 258,85 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 58 258,85 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 23 517,39 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 23 517,39 (dont 0,00 de RAR)